

REGLEMENT

RANDONNEE RAID NATURE De la VINGEANNE

samedi 11 septembre 2021 : en famille

dimanche 12 septembre 2021 : jeunes à partir de 16 ans et adultes

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1: Cette randonnée raid nature est organisée par l'Association La Montagne

- samedi 11 septembre 2021 en famille adulte-enfant

- dimanche 12 septembre 2021 jeunes à partir de 16 ans et adultes

1.2: L'Association La Montagne a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

1.3. Les enchaînements parcours s'effectuent sans chronomètre ni classement.

1.4: Si l'association La Montagne juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, elle procédera aux modifications nécessaires des parcours, ou au besoin à l'annulation de cette randonnée.

ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1 : Les parcours sont tracés en milieu naturel. Ils alternent entre chemins blancs, lac et sentiers.

2.2 : La rando raid nature de la Vingeanne est un enchaînement de canoë, trail et VTT.

2.3 : Les randonneurs devront respecter en priorité le code de la route.

2.4 : Les randonneurs doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués par le tracé du parcours.

2.5 : Les parcours et ordre des enchaînements des 3 disciplines sportives:

1 parcours de 1,5 km en canoë

1 parcours de 4 km en trail

1 parcours de 24 km en VTT

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

3.1: Seuls les randonneurs inscrits sont autorisés à prendre le départ.

3.2: Les randonneurs confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de ces disciplines sportives dans un milieu naturel.

3.3: Tout randonneur ayant abandonné devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

3.4: Les randonneurs sont en autonomie mécanique et vestimentaire pendant tout le parcours. L'organisation proposera des ravitaillements en eau le long du parcours et en nourriture au départ de la randonnée.

3.5 : Le port du casque monobloc avec jugulaire attachée est obligatoire sur le parcours VTT (ce casque doit répondre aux normes de sécurité en vigueur). Le vélo n'est pas fourni par l'organisation, les VTTAE sont acceptés.

Le matériel nautique : canoë pagaies et gilets de sauvetage (obligatoire pendant l'épreuve canoë) est fourni par l'association La Montagne.

3.6 : L'association La Montagne se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un participant en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constatés par un secouriste.

3.7 : Les randonneurs doivent être en possession d'une couverture Assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident, garantissant les risques inhérents à leur participation.

3.8 : Les randonneurs acceptent l'exploitation à titre gratuit par l'organisateur, des images et des photos réalisées par les «photographes/cameramen». Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication en particulier pour la presse, internet, la TV et l'affichage.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par courrier.

Bulletin à retrouver sur : <http://journal.vivreici.free.fr>

Date limite de réception des inscriptions par courrier le mercredi 8 septembre

Bulletin à retourner avec le règlement de 30 € pour l'équipe de 2

à Sylvie LIEGEY - 2 rue du port des vignottes Heuilley-Cotton - 52190 VILLEGUSIEN LE LAC

ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- 1 VTT pour le parcours vélo.

- 1 casque de VTT

- 1 bidon pour les ravitaillements en eau (en lien avec le protocole sanitaire COVID)

- Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'une activité sportive extérieure et des baskets ou des chaussures de vélo. Du matériel de réparation est conseillé (chambre à air, pompe, démonte pneus, multi outils, dérive chaîne...)

ARTICLE 6 : ANNULATION/REMBOURSEMENTS

En cas de forfait d'un randonneur préinscrit, celui-ci doit avertir l'association La Montagne au plus tard 3 jours avant l'épreuve par mail ou par téléphone, il pourra être remboursé s'il en fait la demande par écrit avec un certificat médical.

ARTICLE 7 : COMPORTEMENT A BANNIR

7.1 : Franchissement en dehors des parcours autorisés

7.2 : Utilisation de moyens de déplacements non autorisés

7.3 : Absence du casque VTT

7.4 : Non respect des règles de sécurité indiquées dans ce règlement

7.5 : Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil

7.6 : Abandon de détritrus en milieu naturel

7.7 : Détérioration de biens publics ou privés

ARTICLE 8 : HORAIRES DE DEPART:

Pour cause de raisons sanitaires, 3 départs sont organisés avec chacun 24 équipes de 2.

L'horaire de départ se fait en fonction de l'ordre d'inscription.

Horaires à respecter pour pouvoir prendre le départ de sa vague.

vague 1 : être présent à 8h00 pour un départ à 8h30

vague 2 : être présent pour 9h00 pour un départ à 9h30

vague 3 : être présent pour 10h00 pour un départ à 10h30

Particularité pour le Raid Famille :

Il se déroulera le samedi 11 septembre 2021. 1 Adulte + 1 Enfant toujours ensemble ;

Le parcours dépendra de l'âge de l'enfant uniquement et les distances proposées sont :

- 1er départ : 16h00

Enfants nés en 2011-2012 : 600 m canoë + 1,7 km VTT + 1 km course à pied

- 2ème départ : 16h30

Enfants nés en 2009-2010 : 600 m canoë + 2,6 km VTT + 1,5 km course à pied

- 3ème départ : 17h30

Enfants nés en 2005-2006-2007-2008 : 600 m canoë + 5km VTT + 500 m canoë + 3 km course à pied

Rendez-vous 1h avant son départ pour retirer son dossard et s'équiper.

Le nombre d'équipe est limité à 24 par départ.

Le tarif est de 15 € pour l'équipe enfant + adulte

Remarques : Toute poussée ou tractée est interdite, l'enfant se déplace par ses propres moyens.